

Point sur les réformes en cours

Le mardi 9 mars, Jean-François COLLIN, Secrétaire Général adjoint, a réuni le « comité paritaire de suivi des projets de modernisation ». Ce comité, mis en place à la demande des syndicats en 2009, composé de représentants de l'administration et des organisations syndicales siégeant dans les instances centrales de la Ville, a pour objectif de suivre l'avancement des réformes transversales en cours. Lors de cette réunion, les points suivants ont été discutés :

1) CSP comptables :

Deux CSP sont en activité depuis début janvier : « Espace public » (DVD, DU, DEVE et DPE) et « Fonctions support » (DPA, DRH, DSTI, DILT, DA et les « petites » directions). Le bilan du premier mois d'activité (19 janvier – 22 février) a été présenté, qui fait ressortir des volumes de traitement inférieurs à ceux prévus. Plusieurs explications ont été données, liées au traitement d'un nombre important de rejets RGF pour les factures de la fin 2009, au mauvais adressage des factures ou à l'absence d'informations nécessaires sur celles-ci, ainsi qu'à la numérisation de ces factures (DEMAFAC) par le centre facturier. De ce fait, une réduction des délais de paiement n'a pas encore été constatée. L'UCP a demandé que le suivi de l'évolution de ces délais soit communiqué aux organisations syndicales : en effet, l'objectif de réduction des délais constituait la principale justification de la création des CSP comptables, qui a constitué un bouleversement considérable pour les personnels de la chaîne comptable, conduisant par ailleurs les directions concernées à engager des réorganisations internes pour s'y adapter. De plus, la DRH a pris en compte le souhait de l'UCP de disposer d'un bilan précis des mouvements de personnels intervenus suite à cette première phase de la réforme. La deuxième phase est d'ores et déjà en préparation : contrairement à ce qui avait été annoncé, un seul CSP (au lieu de deux) serait créé pour les directions relevant des pôles « Economie et social » et « Service aux parisiens ». Une nouvelle fois, l'UCP sera particulièrement attentive à la situation des personnels concernés.

1) Direction des achats :

D'ici la fin mars 2010, donc après 6 mois d'activité, la DA aura lancé 160 marchés. Les relations entre cette direction et les directions opérationnelles sont explicitées au travers de « contrats de service » définissant le rôle de chaque intervenant. Des objectifs économiques ont été annoncés : gains de 4% en 2010 puis de 7 % à partir de 2012. La question des marchés inférieurs à 90.000 €HT a de nouveau été abordée : dans l'immédiat, certaines directions ont souhaité les conserver, mais Jean-François COLLIN a confirmé que l'objectif à terme restait que la DA reprenne l'ensemble des achats supérieurs au seuil de 4.000 €HT. Il a répondu favorablement à la demande de l'UCP d'avoir communication des indicateurs (dits « de performance ») permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs qui ont présidés à la création de la DA et que ces indicateurs (qui sont encore en cours d'élaboration) fassent l'objet d'une présentation en CTP central. L'UCP a également souhaité disposer d'un bilan de la création des pôles achats/approvisionnements qui ont été mis en place dans les directions pour assurer l'interface avec la DA, en particulier en matière d'effectifs. Les organisations syndicales ont par ailleurs été surprises d'apprendre que l'objectif de regroupement de cette direction sur un site unique était abandonné, au motif qu'il conviendrait de maintenir les CSP achats proches des directions. La deuxième vague de constitution de la DA est en pleine préparation et devrait se traduire par le transfert d'une centaine d'agents : le principe de la priorité donnée aux agents consacrant plus de 50 % de leur temps à l'activité marchés a été réaffirmé. Cette deuxième phase sera l'occasion de conduire des expérimentations sur la reprise de marchés de travaux. L'UCP, qui reste convaincue que le transfert de ces marchés à la DA se traduira par des modifications profondes de l'organisation de certaines directions techniques, continuera à suivre de très près cette réforme.

2) Charte d'aménagement des locaux :

Lors des discussions en 2009 sur les deux réformes ci-dessus, les organisations syndicales avaient exprimé leur opposition au travail en « open space ». Engagement avait alors été pris d'entamer une réflexion sur le sujet de l'occupation des locaux administratifs. Régis GALLON, directeur de la DILT, a indiqué les étapes de l'élaboration de la « Charte d'aménagement des espaces de travail des services centraux » : établissement d'un état des lieux, rencontre de témoins extérieurs puis définition de

normes. Dans un premier temps, des exemples de telles chartes devraient être diffusés aux syndicats. L'objectif est de finaliser la démarche d'ici la fin 2010. L'UCP a demandé que cette réflexion ne porte pas uniquement sur les implantations futures (dans le cadre des regroupements géographiques de directions) mais prenne également en compte les locaux existants.

3) Déconcentration :

L'état d'avancement de ce dossier sensible a été présenté : création du comité des arrondissements (qui se réunira pour la première fois en avril), établissement de critères pour la définition des enveloppes d'investissements d'intérêt local, de la liste des associations d'intérêt local, des plans pour le co-pilotage de la propreté, expérimentation de la déconcentration des services sociaux sur le 20^{ème} arrondissement, mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration de la « charte des arrondissements », qui portera notamment sur les relations entre les maires et les services de la Ville. L'UCP a rappelé son souhait d'être associée à l'élaboration de cette charte et sa vigilance sur la problématique de la double hiérarchie, ainsi que sa position sur les statuts d'emploi de DGS et DGSA (le texte sera vraisemblablement présenté au CSAP en juin 2010), qui doivent pouvoir profiter au plus grand nombre des personnels déjà en poste. Jean-François COLLIN a indiqué que les coordinateurs de l'espace public avaient été désignés dans tous les arrondissements et a confirmé la création, début 2010, de 10 postes pour affecter des cadres techniques dans les mairies (dont un est d'ores et déjà en poste). L'UCP a également réaffirmé sa volonté de participer à l'élaboration de la fiche de poste de ces cadres (qui n'est pas encore finalisée) et a fait part de son insatisfaction face au constat que la réflexion relative à l'incidence de l'occupation de postes en service déconcentré sur les promotions (explicitement prévue à l'article 7 de la délibération du 12 juin 2009) n'ait toujours pas été engagée. Thierry LE GOFF, DRH, a répondu que cette prise en compte existait déjà et qu'il lui semblait inenvisageable d'instaurer des quotas. L'UCP, qui n'est pas hostile à une forme de valorisation, conteste cette position, qui laisserait la porte ouverte à des interprétations abusives, déjà constatées dans les CAP concernées, et demande que des règles soient définies dans la transparence.

La réunion, qui se tenait au 103, avenue de France, s'est conclue par la visite des locaux occupés par deux CSP (DA et DF). Un prochain comité de suivi devrait se réunir avant l'été, nous ne manquerons pas de vous rendre compte de l'avancement des sujets ci-dessus.

CTP SGVP/DAJ. 17 février 2010

Le CTP du Secrétariat général et de la Direction des Affaires Juridiques s'est tenu à l'Hôtel de Ville le 17 février dernier, sous la présidence de Gisèle STIEVENARD, adjointe au Maire de Paris, chargée de la Politique de la ville et de l'engagement solidaire en présence de Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, Secrétaire Générale de la Ville de Paris.

L'ordre du jour portait notamment sur la présentation des plans de formation du SGVP et de la DAJ et sur le changement de dénomination de la Délégation Générale à la Coopération Territoriale.

L'UCP a exprimé sa satisfaction de voir enfin la programmation de formations pour les animateurs de prévention sur l'ergonomie du poste de travail et la gestion des risques psychosociaux qu'elle avait demandées lors du dernier CHS SGVP/DAJ. Un groupe de travail mené par la DRH sera chargé de définir une méthode d'analyse et d'évaluation de ces risques (exemple lorsqu'un agent est appelé à changer de service, de direction dans le cadre d'une restructuration...). L'UCP approuve bien entendu cette initiative.

Dans le cadre des entretiens de formations, l'UCP a rappelé la nécessité d'informer les encadrants des décisions prises par la DRH en matière de priorisation des formations, qui ne correspondent pas toujours à l'accord obtenu entre l'encadrant et l'agent.

Quant au changement de dénomination de la Délégation Générale à la Coopération Territoriale, l'évolution de ses missions, notamment celles concernant la métropole parisienne et la coopération avec les territoires voisins ou du bassin parisien, a imposé la nouvelle dénomination : Délégation générale à Paris Métropole et aux Coopérations interterritoriales. Dans ce cadre évolutif est prévu la création d'un troisième pôle par redéploiement du personnel. Le nouvel organigramme sera présenté au prochain CTP du SGVP.

Des communications seront programmées au Pavillon de l'Arsenal, sur l'actualité législative (réforme des collectivités territoriales, Grand Paris...) et ses conséquences juridiques, fiscales, réglementaires... Certaines d'entre elles seront inscrites dans le catalogue de formation de la Mairie de Paris.

L'UCP suivra particulièrement ce point, notamment pour les personnels redéployés.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45